

INAUGURATION

EXTENSION DE L'EAJE ASSOCIATIF LES BISOUNOURS

Vendredi 29 novembre 2024 à 18h - 70 rue des Thermes - 34400 Lunel-Viel

EN PRÉSENCE DE :

> Caf de l'Hérault :

- **Laurent TEISSIER**, Président du Conseil d'administration
- **Françoise JULIEN**, Adjointe à la Direction de l'Action sociale
- **Mabel AGURTO-MEJIA**, Chargée de conseil et de développement

> Commune de Lunel-Viel :

- **Fabrice FENOY**, Maire de Lunel-Viel et 7^{ème} Vice-président de l'Agglomération de Lunel
- **Giles CANNAT**, Adjoint à l'animation et petite enfance

> Autres partenaires :

- **Jérôme BOISSON**, Conseiller départemental
- **Virginie NADAL**, Responsable du secteur développement social MSA
- **Estelle ROUVIERE**, Chargée de développement social local MSA

La Caf de l'Hérault est aux côtés de la Ville de Lunel-Viel ce vendredi 29 novembre pour inaugurer l'extension de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) associatif "Les Bisounours".

Ce projet, initié par la collectivité en collaboration avec l'association "Les Bisounours", répond aux besoins des familles en attente d'une place en accueil collectif.

L'extension de 110 m² des locaux communaux permet d'offrir aux enfants un espace total de près de 280 m², augmentant ainsi la capacité d'accueil de l'EAJE de 17 à 24 places.

UNE COMMUNE EN PLEINE EXPANSION ATTENTIVE AUX BESOINS DE SES HABITANTS

Avec ses 4 488 habitants (Insee 2021), Lunel-Viel est la troisième commune la plus peuplée de Lunel Agglomération. Entre 2015 et 2021, la population a augmenté de 2,7%. En 2023, la commune comptait 850 allocataires, couvrant 2 279 personnes, soit 5% de la population. Lunel-Viel est une commune majoritairement familiale, avec 64% des foyers comprenant un ou plusieurs enfants. De nombreux jeunes couples avec enfants se sont installés ces dernières années, attirés par l'accessibilité du foncier, la situation géographique avantageuse, ainsi que les services et le cadre de vie adaptés aux familles.

Avec cette croissance démographique et le rajeunissement de la population, le taux de couverture de la commune en matière d'accueil petite enfance est de 51% (contre 60,3% au niveau national). L'extension de cette structure réponds donc aux besoins des familles et vient compléter l'offre proposée et assez équilibrée sur la commune :

- 1 EVS communal
- 1 ALP maternel communal et 1 ALP primaire communal
- 1 ALSH maternelle intercommunal, 1 ALSH primaire intercommunal et 1 ALSH ados communal
- 1 RPE intercommunal avec une permanence à Lunel-Viel
- 1 micro-crèche en mode Paje, la Maison de Kadine 10 places
- 17 Assistant.es maternel.le.s pour 58 places

UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

Au fil des années, la Caf de l'Hérault a établi un partenariat solide avec la commune de Lunel-Viel pour le développement de sa politique petite enfance. En 2022, elle s'est engagée aux côtés de Lunel Agglomération en signant la première Convention territoriale globale (CTG). pour la période 2022-2026.

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF DE L'HÉRAULT DANS LE PROJET

La Caf de l'Hérault a accompagné la Ville sur ce projet à hauteur de 306 500€ au titre de l'investissement, soit près de 58% du coût total du projet. Aussi, la Caf a également accordée une aide exceptionnelle à l'investissement à l'association Les Bisounours, pour l'achat de matériel et de mobilier à hauteur de 6 000€. En 2023, la Caf a versé pour le fonctionnement de la structure 181 702€, au augmentation de +17,7% sera à noter pour 2024 et de + de 54% en 2025. Enfin 2023, la Caf a versé pour le fonctionnement de l'ensemble des structures de la Ville (EVS, ALP et ALSH) plus de 255 140€. Elle a également accordé à la Ville pour la période 2023/2024 plus de 307 573€ sous forme de subvention pour l'achat de matériel et aménagements des différentes structures communales.

Composition de la population allocataire sur le territoire Lunel-Viel (Données CAF 2023)

	Territoire de Lunel-Viel	Département de l'Hérault
Nombre de familles allocataires	64%	41%
Dont familles monoparentales	33%	36%
Dont familles avec au moins un parent actif	51%	46%
Familles bénéficiaires de minima sociaux	12%	17%